



Découvrez comment vous pouvez contribuer à protéger l'eau potable à la source

Le 26 octobre 2021

Avec plus de 100 panneaux installés le long des routes municipales, rurales et urbaines, et des grandes routes provinciales dans la région de protection de l'eau potable à la source de la région Raisin-Nation Sud dans l'Est de l'Ontario, il y a de fortes chances que vous ayez remarqué les panneaux " Zone de protection de l'eau potable ". Mais, savez-vous ce qu'ils signifient ?

La protection des sources d'eau potable est rendue possible en Ontario grâce à la Loi de 2006 sur l'eau saine. Les zones de protection sont des secteurs autour des sources d'eau potable municipales où des mesures de protection supplémentaires permettent de réduire les risques et de garder l'eau potable saine et propre. Ces panneaux sont le moyen le plus visible pour les résidents de savoir où leurs sources municipales d'eau potable sont les plus vulnérables et ont le plus besoin d'être protégées.

Les sources d'eau potable municipales de l'Ontario comprennent les eaux souterraines (sous nos pieds dans les aquifères, puisées dans les puits municipaux) ; et les eaux de surface (comme les Grands Lacs et les rivières - le Saint-Laurent, la Nation Sud et la rivière des Outaouais).

Une campagne-éclair d'éducation de trois semaines a récemment été lancée en octobre par Conservation Ontario et les autorités locales de protection des sources visant à sensibiliser le public à ces panneaux, à la protection des sources d'eau, aux mesures qui ont été prises depuis 2006 et à la façon dont les résidents peuvent participer à cet important travail de protection de la santé publique.

Voici quelques façons d'aider à protéger les sources d'eau potable :

- Conserver l'eau
- Éliminer correctement les déchets dangereux
- Utiliser des produits non toxiques et respectueux de l'environnement
- Réduire ou éliminer l'utilisation de pesticides, d'engrais, de sels de trottoir et ne pas trop arroser votre pelouse
- Garder votre fosse septique en bon état de fonctionnement, ce qui comprend des vidanges régulières
- Protéger et entretenir les puits privés



- Signaler les déversements potentiels et la pollution directement au Centre de déclaration de pollution ou de déversements en composant le 1-866-MOE-TIPS ou en visitant : www.ontario.ca/page/report-pollution-and-spills

Les plans de protection des sources sont élaborés par des comités locaux de protection des sources, comprenant des représentants de la province, des municipalités et des secteurs (communautaires, agrégats, commerce/industrie et agriculture) qui se réunissent plusieurs fois par année avec le personnel de l'Office de protection de la nature. Le Plan de protection des sources de la région Raisin-Nation Sud est en vigueur depuis 2014.

Les zones de protection des sources de la région Raisin et de la Nation Sud totalisent environ 7 000km² dans l'Est de l'Ontario et comprennent 13 zones de protection des prises d'Eau et 24 zones de protection de têtes de puits autour des sources d'eaux de surface et des eaux souterraines des sources d'eau potable municipales.

Pour en savoir plus sur la façon dont le Plan de protection des sources protège l'eau potable municipale pour votre collectivité, visitez la page sur la Protection des sources de la [région Raisin Nation-Sud](#) à www.yourdrinkingwater.ca.